Suez

Autorité Environnementale DREAL PACA 16 rue Antoine Zattara 13332 Marseille cedex 3

Aix-en-Provence, le 12/12/2018

Objet : Demande d'Autorisation Environnementale relative aux évolutions du site Provence Valorisations - SUEZ RV ISTRES

LRAR nº 14 149 280 2524 1

Madame, Monsieur,

En date du 10 octobre 2018, l'Autorité Environnementale a été saisle, au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement, pour avis sur notre projet relatif aux évolutions du site Provence Valorisations – SUEZ RV ISTRES situé à Istres. En date du 10 décembre 2018, vous avez índiqué ne pas émettre d'observations à la suite de cette saisine, cette décision s'interprétant comme l'émission d'un avis traduisant l'absence d'observation à l'égard de notre projet.

Conformément au V de l'article L.122-1, nous prenons acte de cette absence d'avis et précisons que nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Directeur Général Délégué Gérald CHAUMAZ